

Association Lumière sur le patrimoine
42 rue d'Avron
75020 Paris

Mme Isabelle Chave
Bons-Enfants
CP 75033
Paris Cedex 01

Paris, le 06 juillet 2023

Madame,

Comme vous le savez, le 17 juin 2015 la maison de vente aux enchères Sotheby's adjugeait à Paris une paire de médaillons en vitrail polychrome du XIII^e siècle d'une quarantaine de centimètres de diamètre représentant pour l'un un ange thuriféraire et pour l'autre un ange céroféraire. Ces vitraux ayant été descendus des écoinçons de la rose nord de la cathédrale Notre-Dame de Paris en 1862, alors que ce monument appartenait à l'État depuis la Révolution, sont donc des trésors nationaux imprescriptibles et inaliénables.

L'association Lumière sur le patrimoine, qui représente des citoyens soucieux de conserver sur le territoire national des biens culturels qui appartiennent à tous, vous demande d'avoir l'obligeance de bien vouloir répondre à deux questions :

- Pourquoi le ministère de la Culture n'a-t-il pas fait le nécessaire pour empêcher la vente de ces deux vitraux de Notre-Dame de Paris afin de les réintégrer dans les collections nationales ?
- Comment se fait-il que des professionnels du marché de l'art aient pu, et peuvent encore, vendre impunément sur notre territoire des œuvres d'art dérobées dans des monuments qui appartiennent à l'État malgré une loi particulièrement sévère à l'encontre des receleurs de vol ?

En espérant vivement avoir une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux.



Philippe Machicote, président

Copie à Mme Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture.